



TRAVAUX SUR LA RD 61

1-Enfouissement des Réseaux Secs

Dans le cadre de sa compétence relative au traitement de surface et à l'enfouissement des réseaux secs, la CCAM a alloué, par délibération en date du 2 Décembre 2014 et au titre de la programmation 2014-2020, une enveloppe de travaux à chaque commune, d'un montant de 6 000 000€ HT.

Le montant retenu pour la commune de STUCKANGE est de 216 317€. Compte-tenu des sommes déjà engagées par anticipation sur la précédente enveloppe en 2013 pour la rue de la Liberté, le montant disponible pour la commune est de 107 757€.

Cette somme permettra seulement les travaux pour l'enfouissement des réseaux secs dans la rue des Lilas, dont le coût est de 100 850€ HT hors maîtrise d'œuvre, avenants et frais annexes.

La CCAM est Maître d'ouvrage, BEREST est Maître d'oeuvre et l'entreprise d'exécution est SOBECA.

Afin d'améliorer le cadre de vie des riverains, nous avons décidé de prévoir, en plus de l'enfouissement des réseaux aériens de la Rue des Lilas, celui de la Rue Nationale ainsi que la sécurisation de la RD 61.

Les travaux d'enfouissement pour ces deux rues comprennent le terrassement de fouilles, le déroulage du réseau basse tension en souterrain, la pose de gaines PVC pour le câblage téléphonique ainsi que pour le futur déploiement de la fibre optique et le renouvellement du réseau d'éclairage public avec pose de nouveaux candélabres à LED.

Les branchements téléphoniques et électriques actuellement aériens seront repris en souterrain jusqu'à la prise téléphonique et jusqu'au compteur de chaque habitation. Suite à cela, les fouilles seront remblayées soigneusement et les trottoirs seront remis en état. Les travaux ont démarré en Mars et se finiront le 2^{ème} trimestre 2018.

Montant de l'investissement	Financement
421 040€	AMITER : 82 000€
Enfouissement : 293 841€	Amendes de Police : 30 000€
Sécurisation : 127 199€	DETR : 39 872€
	CCAM : 107 000€
	Commune : 162 168€



2– Sécurisation sur la RD61

La sécurisation de la RD 61 est une de nos priorités depuis le début du mandat. Nous avons décidé de la réaliser en même temps que l'enfouissement des réseaux secs pour des raisons de bon sens et d'économie mais aussi pour satisfaire la volonté du Département.

La Commune de STUCKANGE est Maître d'ouvrage et a donc mandaté MATEC pour l'assistance à Maîtrise d'ouvrage. Suite à l'appel d'offre, la Société SOBECA a été retenue pour réaliser tous les travaux :

1-Création d'un trottoir rue des Lilas venant des Acacias vers les Vergers avec de nouveaux candélabres d'éclairage à LED



2-Modification de la priorité du carrefour rue Nationale / rue des Lilas, ainsi que la pose de candélabres au début de la route de Reinange



3-Création d'un trottoir du 51 rue Nationale jusqu'à la Sapinière, ainsi que de nouveaux candélabres à LED



AIPR

Afin d'assurer une meilleure qualité d'intervention sur les réseaux de la Commune, il a été décidé de former le Maire et les ouvriers communaux pour l'obtention de l'AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux).

Que ce soit donc pour les réseaux aériens ou enterrés, Mohamed et William ont obtenu leur AIPR opérateur sans problème et Jean-Pierre son AIPR concepteur.

Ces compétences nouvelles ou confirmées seront bien utiles pour les travaux en cours et futurs.

Si vous souhaitez plus d'informations : <http://www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr/gu-presentation/construire-sans-detruire/aipr-et-examen-qcm.html>



INAUGURATION DE LA NOUVELLE MAIRIE

Samedi 21 janvier 2018, l'inauguration de la nouvelle Mairie a été réalisée en même temps que la présentation des vœux du Maire à la population. M. le Sous-Préfet de Thionville, M. Bonnet, M. le sénateur, M. Jean-Louis Masson, le vice-président du Conseil Départemental et Maire de Kœnigsmacker, M. Pierre Zenner, des maires et élus des communes de la CCAM, ainsi que de nombreux Stuckangeois nous ont honorés de leurs présences. Nous avons apprécié les commentaires : fonctionnel, agréable, lumineux, bien pensé, rien de trop...



Le coût total (montants arrondis) de cet investissement est de :

250 000 € + 40 000 € de local à archives + 30 000 € d'équipements

financés par :

250 000 € de vente de la Maison Dumont + 40 000 € des aides de la DETR + 30 000 € d'autofinancement

CLOCHE DE L'ÉGLISE

Peu de temps avant Pâques, une des deux cloches de notre chapelle a montré des signes de dysfonctionnement. Après inspection faite par nos ouvriers communaux, nous avons préféré faire appel à un spécialiste des installations campanaires. Son verdict fut sans détour : l'axe supportant la cloche, le volant d'inertie et le moteur d'entraînement étaient bons à changer. L'installation électrique date, avec ses câbles isolés avec du tissu. Aussi avons-nous décidé de remplacer le matériel défectueux (axe, volant, moteur) car dangereux, mais aussi de moderniser la partie électrique avec des câbles neufs et un nouvel organe de commande. Notre cloche reviendra égayer notre clocher bien après Pâques (3 à 4 semaines de délai) pour un coût global de 8 500 €, pris en charge par la Commune.



ECLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public représente 52% de nos dépenses en énergie électrique, soit 11 350 € par an. Nous n'avons pas opté pour la solution prise par nos voisins d'éteindre notre éclairage public pendant la nuit, et avons préféré étudier le remplacement de nos luminaires au SHP (Sodium Haute Pression) par des LED. Nous avons 130 luminaires SHP et 2 BF (Ballons Fluorescents). La consommation de ces 132 luminaires est de 69 716 kWh. Les luminaires LED qui les remplaceront, auront une consommation de 18 960 kWh, engendrant une économie de 5 000 € environ par an. Le remplacement de ces luminaires est estimé à 66 000 € HT. Nous avons complété notre dossier avec la modernisation de câblage, d'armoires électriques de commande vétustes et de candélabres pour un montant de 83 000 € HT pour demander des aides financières à la sous-préfecture (DETR), qui a décidé récemment d'ajouter les actions d'amélioration de l'éclairage public aux actions éligibles, et au Département (AMITER). Nos dossiers sont complets et nous attendons leurs décisions. Nous espérons environ 100 000 € d'aides sur le coût global de 149 000 € HT.

FIBRE OPTIQUE

Le Conseil Communautaire de la CCAM a décidé d'adhérer à Moselle Fibre et de financer le raccordement en fibre optique de toutes les habitations de la Communauté de Communes. Le coût initial a été estimé sur les données de 2012 et la CCAM s'est engagée pour un montant de 5,4 M€, sur la base d'un prix du raccordement de 400 € par habitation. Un décompte récent (décembre 2017) fait ressortir une forte augmentation du nombre d'habitations, correspondant au dynamisme de notre collectivité, augmentant le coût de 1.5 M€ que la CCAM va prendre en charge. Rappelons toutefois que le réseau construit sera public et propriété de la CCAM. Les futures redevances versées par les opérateurs utilisateurs seront donc des recettes pour la CCAM.

Vous avez sûrement constaté que des employés de la société SOGEA parcouraient notre commune et préparaient les installations pour le futur équipement de la fibre qui doit être réalisé d'ici la fin de cette année. Ces travaux doivent permettre d'équiper chaque habitation d'une prise avec la fibre. Nous vous conseillons d'aider à la pose de cette prise par votre disponibilité pour l'accès à votre domicile. Vous avez toujours la possibilité de refuser, mais dans ce cas, toute demande ultérieure sera à vos frais.

Vous pourrez prendre un abonnement à la fibre début 2019. Attention toutefois aux offres frauduleuses qui pourraient arriver.

Une page dédiée à ce dossier existe sur le site de la CCAM : <http://www.arcmosellan.net/haut-debit/>



REGLES D'URBANISME

Quelle est la différence entre permis de construire et déclaration préalable de travaux ?

Qu'il s'agisse d'un permis de construire, d'une déclaration préalable ou d'un permis de démolir, une démarche doit être faite en Mairie et il est impératif d'attendre la réponse du Maire avant d'engager les travaux.

En cas de non-respect (travaux engagés sans que la réponse au dossier ait été donnée ou sans qu'un dossier ait été déposé en Mairie), vous vous placez dans une situation d'infraction et vous vous exposez à des poursuites pénales.

Un **permis de construire** sera à demander pour :

- toute nouvelle construction à l'exception des abris de jardin de moins de 5m², des piscines de moins de 10 m²
- toute construction d'une superficie supérieure à 20m²
- toute extension d'une construction existante supérieure à 40 m²
- tous travaux entraînant le percement d'un mur extérieur avec un changement de destination d'un bâtiment, avec modification de la façade ou des structures porteuses

Le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface totale de votre habitation et de l'extension dépasse 170 m².

Une **déclaration préalable** doit être déposée obligatoirement pour :

- tout changement de destination d'un bâtiment sans modification de la façade ou des structures porteuses ; travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment (remplacement d'une fenêtre ou de toiture, pose d'une véranda, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade...) à l'exception des travaux de ravalement qui visent à remettre la façade dans son état initial
- Pour toute construction créant une surface de plancher supérieure à 5m² mais inférieure ou égale à 20m² et non attenante au bâtiment déjà existant (ex : abri de jardin)
- Pour toute extension de moins de 40 m², accolée avec une communication directe d'un bâtiment déjà existant
- Pour tous travaux entraînant le percement d'un mur extérieur sans changement de destination (ex : création d'une ouverture)
- Pour tout changement de destination d'un bâtiment existant sans augmentation de surface

Les démarches administratives

Une déclaration préalable de travaux demande un mois en moyenne pour être validée, tandis qu'un permis de construire est instruit en deux mois. Au bout de la période d'instruction, si aucune opposition n'est formulée par la commune, les travaux peuvent débuter. Il ne faut pas croire que l'obtention d'une déclaration préalable de travaux est plus facile à obtenir qu'un permis de construire. Les pièces à fournir sont similaires, incluant un formulaire et des pièces annexes, les plans notamment. Il n'est donc pas utile de mentir sur la superficie gagnée, d'autant plus que les instructions de dossiers sont gratuites.



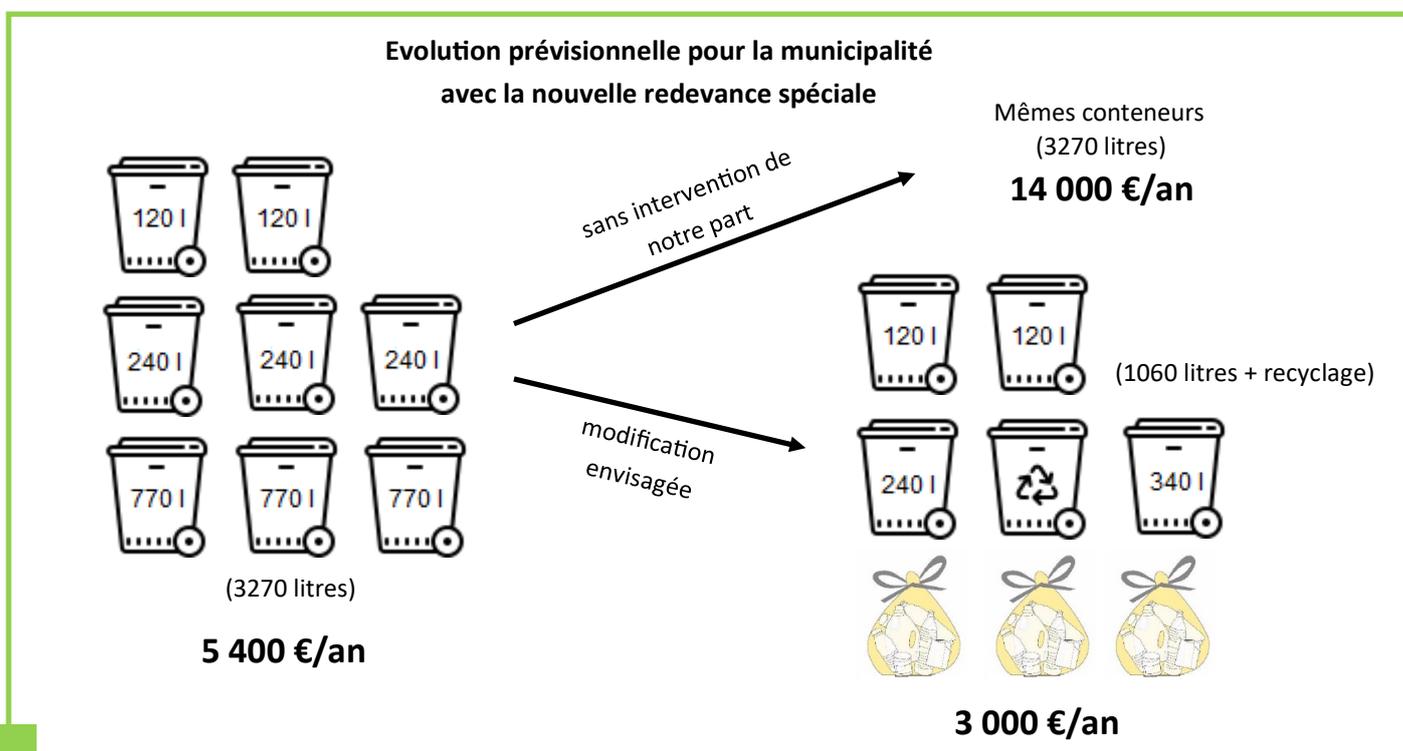
GESTION COMMUNALE DES DECHETS

La CCAM a renforcé son équipe de prévention de gestion des déchets afin de répondre à l'imposition de M. le Sous-Préfet d'harmoniser les taux de la taxe sur les OM (Ordures Ménagères) sur les 26 communes pour passer progressivement à un taux unique (au lieu de 23 taux différents actuellement).

Cette équipe doit également préparer le fonctionnement à venir car nous ne pourrons plus déverser nos OM sur le site d'enfouissement d'Aboncourt à partir de 2023, c'est-à-dire « Demain ».

La taxe OM actuelle pour Stuckange de 8.15%, appliquée sur les valeurs locatives, va évoluer en 2018 à 8.87%, puis progressera d'année en année pour atteindre le taux unique de 11.66% en 2023. La fermeture du site d'enfouissement va obliger à recycler plus et mieux car les coûts vont exploser, d'où l'amélioration des déchetteries, nouveaux bacs, mise en place d'une taxe OM incitative pour la diminution des déchets, ramassage des OM une fois par semaine, ramassage des recyclables une fois tous les 15 jours, tout cela mis en place pour tous les usagers de la CCAM dès début 2019.

La Municipalité se voit déjà appliquer dès début 2018 la redevance spéciale (pas de taxe, mais une redevance pour les municipalités) dont l'impact sur le coût de nos déchets est une augmentation passant de 5 400 €/an à 14 000 €/an si nous ne changeons rien. Aussi allons-nous modifier notre fonctionnement et garder le juste nécessaire de bacs à déchets. La salle polyvalente aura un équipement en bacs correspondant à son fonctionnement normal. Les organisateurs de manifestations qui génèrent une production de déchets plus conséquente devront commander au service déchets de la CCAM la fourniture ponctuelle de bacs complémentaires, ou utiliser d'autres solutions (emmener les déchets en déchetterie, recycler au maximum les papiers et le verre, ramener leurs déchets chez eux pour les mettre dans leurs bacs personnels...). Les déchets de la Mairie et de l'école seront mieux recyclés et rassemblés différemment. Le coût pour la Commune pourra ainsi être contenu à environ 3 000 €/an.





GESTION DES DECHETS : L'AFFAIRE DE CHACUN

Il est important et urgent que chacun agisse en réduisant et éliminant au mieux ses déchets.

Voici les différents moyens qui s'offrent à vous pour vous débarrasser raisonnablement de vos déchets :

Sacs plastiques transparents dédiés aux recyclables, collectés en porte-à-porte

Pour les petits emballages en carton, métalliques, briques alimentaires et bouteilles en plastique

Pas de pots de yaourts, polystyrène, blisters, sachets plastiques ni objets tranchants

Point d'apport volontaire papier (près de la salle polyvalente)

Tous les papiers se recyclent

Pas de carton

Point d'apport volontaire verre (près de la salle polyvalente)

Pour bouteilles et bocaux en verre

Pas de bouchons, ampoules, céramique ni Pyrex

Point d'apport volontaire textile (près de la salle polyvalente)

Pour vêtements, linge de maison, chaussures et maroquinerie

Pas de chiffons souillés

Déchetteries (à Guénange, Aboncourt et Kœnigsmacker)

Pour les objets ménagers de gros volume, déchets D3E (électroménager, hifi...), ferrailles, bois, gravats, déchets végétaux, huiles usagées, pneus, cartons, ampoules, batteries et piles, déchets ménagers dangereux (peintures, solvants...)

Pas d'ordures ménagères, déchets industriels, cadavres d'animaux, déchets médicaux, bouteilles de gaz, extincteurs, déchets à risque (toxiques, explosif, infectieux, radioactifs...)

Objets encombrants en collecte trimestrielle

Pour le mobilier d'ameublement, les objets tels que vélos, jouets, tables à repasser...

Pas d'ordures ménagères, déchets de travaux, pneus, batteries, produits dangereux

Points de collecte dans les écoles, magasins, entreprises

Souvent pour les piles, cartouches d'encre, téléphones, ampoules

Compostage ou restes d'alimentation donnés aux animaux (dans votre jardin ou dans votre voisinage !)

Bac à ordures ménagères, collectées en porte-à-porte

Ultime recours pour ce qui n'a pas pu être recyclé et sera enfoui ou incinéré

Rappelez-vous que le déchet le plus facile à éliminer est celui qu'on n'a pas créé !

Pour en savoir encore plus, vous pouvez aussi consulter la page de la CCAM

<http://www.arcmosellan.net/dechets/>



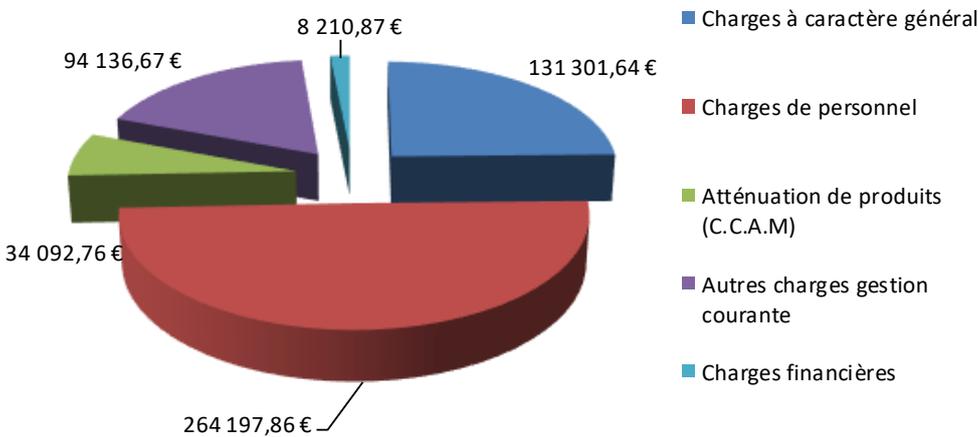
BILAN 2017

Fonctionnement

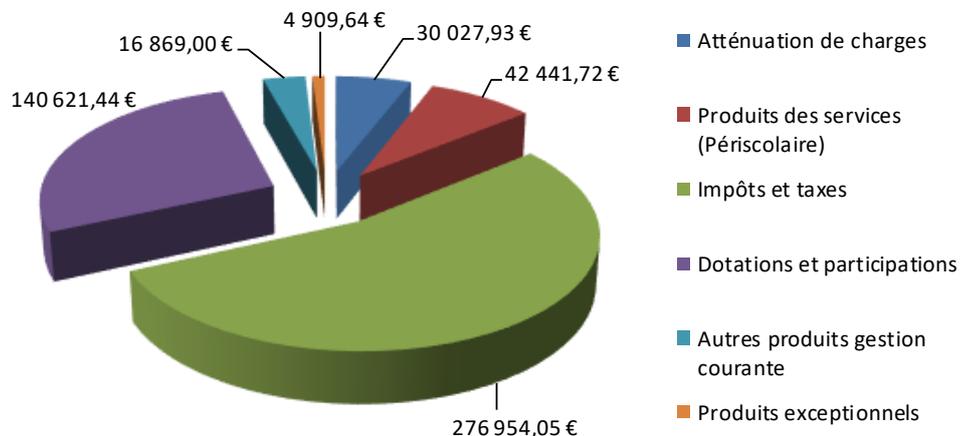
En 2017 les charges de personnel ont été plus élevées : 3 emplois aidés (une secrétaire à mi-temps, une femme de ménage et un employé communal), jobs d'été pour les jeunes Stuckangeois. De même pour les autres charges de gestion courante : nombreux documents d'urbanisme instruits par la Communauté de Communes de Cattenom, cotisation SMITU, subvention à l'école des Mésanges (achat de nouveaux manuels).

Tout ceci explique donc le déficit en fonctionnement de 20 116,02 € pour l'année 2017. Mais comme l'excédent reporté des années précédentes se monte à 237 427,21 €, on dégage un excédent total de 217 311,19 €.

Dépenses



Recettes



Investissement

Les dépenses en immobilisations corporelles (chapitre 21) sont essentiellement : local archives, mobilier et matériel informatique nouvelle Mairie, aménagement et insonorisation de la salle polyvalente, achat de matériels (tondeuse autoportée, poste à souder...).

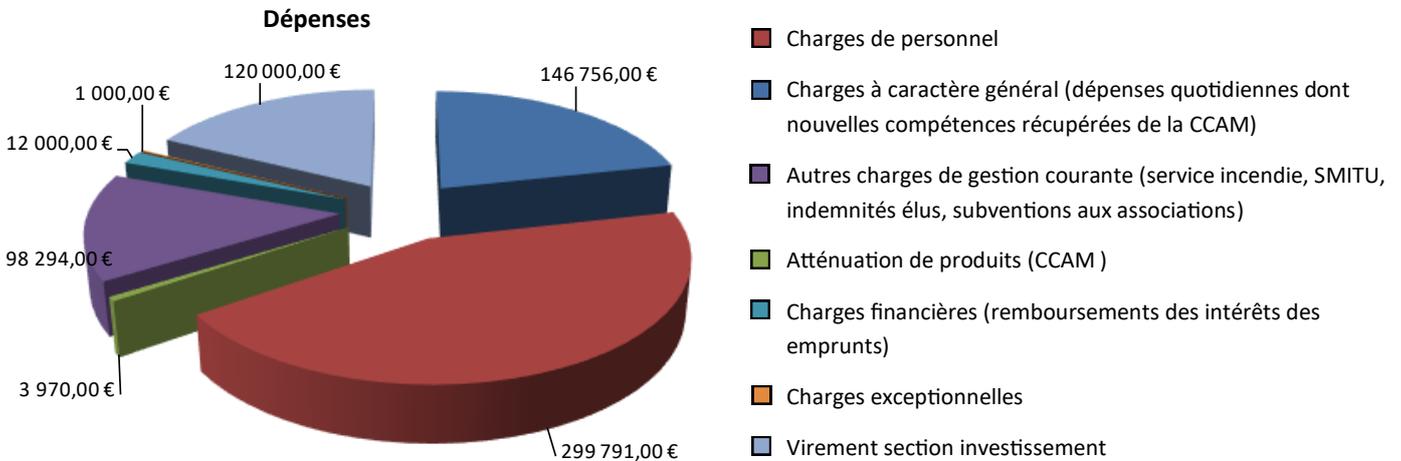
Pour les recettes de dotations de fonds divers (chapitre 10), la rentrée des taxes d'aménagement a été très importante grâce aux nouvelles constructions du lotissement l'Orée du bois.

Ce qui permet de dégager un excédent de 19 622,02 €, sans tenir compte de l'emprunt de 493 000 € contracté pour les travaux sur la RD 61, qui n'auront finalement lieu qu'en 2018.

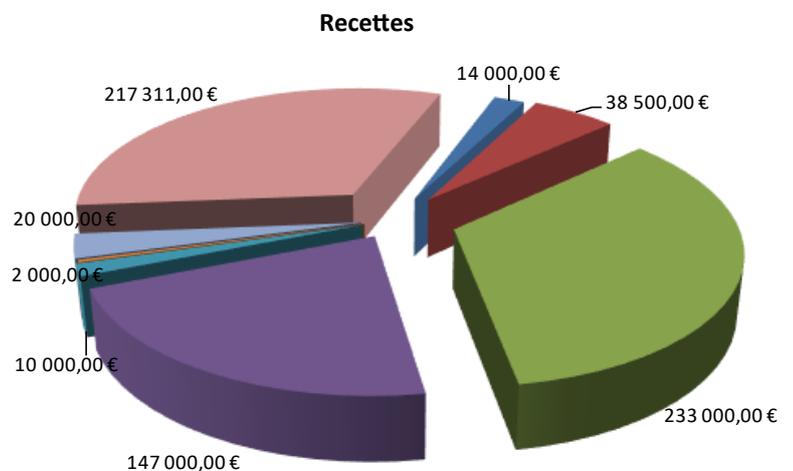


BUDGET 2018

Budget de fonctionnement : répartition des 681 811 € prévus au budget primitif



- Produits des services (périscolaire)
- Impôts et taxes (chapitre 73)
- Dotations et participations (chapitre 74)
- Atténuation de charges (remboursements sur salaires pour cause de maladie)
- Autres produits gestion courante (location salle poly)
- Produits exceptionnels
- Opération transfert entre sections (1)
- Excédent antérieur reporté de 2017



(1) Cette opération permettra de passer en investissement le coût des travaux réalisés par les employés communaux pour l'aménagement de l'ancienne Mairie.

Le total du chapitre 73 diminuera suite à la baisse de la taxe d'habitation souhaitée par le gouvernement.

Ce dernier s'est engagé à reverser le manque à gagner aux communes. La différence apparaît alors dans le chapitre 74.

Budget d'investissement

Dépenses			Recettes		
Chapitres			Chapitres		
16	Remboursements du capital des emprunts	46 611 €	10	Dotations Fonds Divers (taxe d'aménagement, FCTVA)	75 000 €
20	Immo. Incorporelles (bureau d'études, logiciels)	6 000 €	13	Subventions d'investissement (DETR, amendes de police)	35 000 €
21	Immo. Corporelles (aménagement nouvelle cantine, peinture salle poly, réparation cloche, éclairage public, conduite assainissement en partenariat avec le DIMESTVO)	385 500 €	16	Emprunts	0 €
23	Immo. En cours (Travaux sécurisation RD61)	626 190 €	021	Transfert budget fonctionnement	120 000 €
040	Opération transfert entre sections	20 000 €		Excédent reporté de 2017	854 301 €
	Total	1 084 301 €		Total	1 084 301 €



OUVERTURE DE CLASSE EN MATERNELLE

Pour la rentrée prochaine, l'effectif provisoire est de 107 élèves, dont 49 en maternelle.

L'ouverture d'une nouvelle classe en maternelle était donc nécessaire et est confirmée par courrier de l'inspection d'Académie.

Comme nous l'avons prévu, avec l'arrivée de nouveaux Stuckangeois (dans les nouveaux lotissements mais aussi en renouvellement de population) l'école des mésanges est pérennisée. Rappelons qu'il reste une salle disponible pour une éventuelle classe supplémentaire (en plus de cette 2^e classe de maternelle).

NOUVELLE CANTINE

L'ancienne Mairie est en cours de réhabilitation pour y faire une salle permettant des repas en groupe. Les midis (lundi, mardi, jeudi et vendredi) son utilisation sera réservée aux repas des enfants de l'école inscrits à la cantine. Le reste du temps, cette salle pourra être louée pour des anniversaires, des repas de famille, des réunions, etc... Les modalités précises restent à définir.

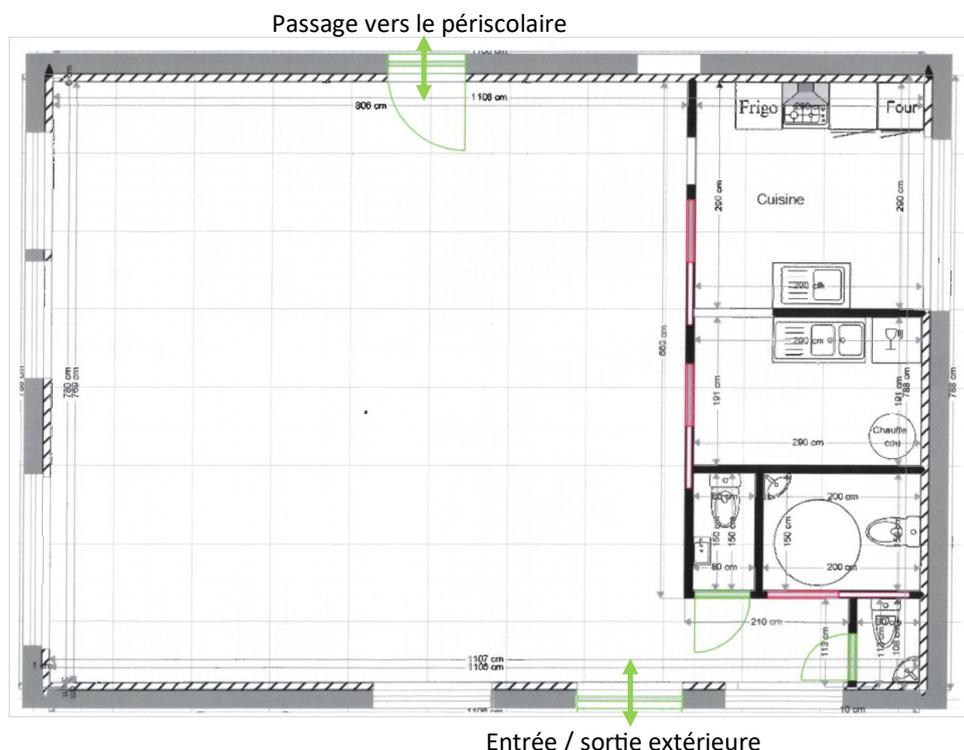
Nous pouvons nous réjouir que l'expérience de William, employé communal, permette de réaliser une bonne partie des travaux. Aidé de Momo, ils ont fait toute l'isolation, les plâtreries, la pose des cloisons et portes d'intérieur, le sanitaire et le chauffage (félicitations et merci !).

Les menuiseries extérieures sont faites par Art-tech de Stuckange, l'électricité par Esch Electro de Distroff, la peinture par Claire Peinture de Distroff et d'autres entreprises feront le gaz et le carrelage.

Avec l'aide du bureau de contrôle de la conformité SOCOTEC qui nous conseille, afin de respecter les normes imposées pour un tel établissement, nous avons eu l'approbation et l'avis favorable du Directeur de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) et obtenu les avis de la DDT57 service Accessibilités PMR (Personne à Mobilité Réduite) et de l'inspecteur à la Direction Départementale de la Protection de la Populations.

Tout est mis en œuvre pour que les enfants puissent profiter de leur nouvelle cantine dès la rentrée de septembre 2018.

Rappelons que depuis l'ouverture de la nouvelle Mairie l'été dernier, la salle du périscolaire a été libérée de ses usages municipaux, (plus de bureau de votes, salle de Conseil et salle de mariage, etc...) et avec la création d'une cantine cette salle sera totalement dédiée aux activités périscolaires, ce qui renforcera la sécurité, le bien-être et l'évolution des enfants. Cette salle sera nommée « Salle Vincent Uhl » en hommage à notre ancien Maire.





VISITE DE LA CENTRALE DE CATTENOM

Les élèves de CM1/ CM2 de Mme KILL se sont rendus récemment à la centrale de Cattenom. Ils ont amélioré leur connaissance sur le fonctionnement d'une centrale nucléaire et se sont familiarisés avec les différentes parties qui composent une centrale (réacteur, turbine, alternateur, production d'électricité, réseau, etc...)

Cet apprentissage, commencé en classe, s'est fait de façon ludique et interactive au Centre d'Accueil du public.

Les jeunes ont posé de nombreuses questions en particulier sur les risques nucléaires. Les réponses claires et les explications des spécialistes ont dissipé les craintes que certains pouvaient avoir.

La séance s'est terminée par des jeux, de nombreuses questions/réponses et une photo souvenir devant la centrale. Chacun est reparti avec un livret documentaire sur l'énergie.

La visite était gratuite et le transport financé par la centrale.

Les élèves préparent à présent activement leur séjour en classe de découverte, aux châteaux de la Loire et Futuroscope, qui aura lieu du 22 au 26 mai prochain.





CROSS

Jeudi 12 avril, les élèves de l'école de Stuckange ont participé à un cross individuel à Yutz. Toutes les écoles de la circonscription se sont retrouvées pour ce cross. Chaque enfant participait à la course de son année de naissance (filles et garçons couraient séparément). Tous nos élèves ont reçu un diplôme pour leur participation. Quatre élèves sont arrivés dans les 10 premiers de leur catégorie et ont reçu une médaille :

Marie-France Schreiner (7^{ème} sur 214, filles 2008)
Rafaël Kosierk (9^{ème} sur 180, garçons 2010)
Louise Didelot (10^{ème} sur 214, filles 2008)
Lilian Rosenkranz (10^{ème} sur 187, garçons 2007)

Félicitations à tous nos élèves et un grand bravo à nos quatre lauréats.



APE

L'Association des Parents d'Elèves de Stuckange remercie toutes les personnes ayant soutenu son action de vente de bulbes. Le bénéfice obtenu de 530 € permettra de financer des sorties scolaires.

Le spectacle des enfants à l'école ayant lieu samedi 16 juin matin, l'APE organisera un barbecue pour le midi.

L'APE est toujours en recherche de bénévoles pour ses actions ponctuelles. Aussi, n'hésitez pas contacter ses membres actifs (apedesmesanges@yahoo.fr) : bonne ambiance assurée !



JOB D'ETE

Cet été (juillet/août) la Municipalité reconduit sa proposition de jobs d'été (35h/sem) par période de quinze jours pour **8 jeunes Stuckangeois (uniquement) entre 16 et 20 ans**. Une seule période de quinze jours par personne.

Les emplois concerneront principalement le service technique et, en fonction des candidatures, quelques jeunes pourront être affectés au service administratif.

La rémunération sera faite cette année sous forme d'indemnités (500€ nets à valoir sur un passage de permis de conduire, de BAFA, équipements sportifs ou culturels, etc...) et non plus de salaire, afin de réduire les charges de la Commune.

Les jeunes intéressés doivent proposer leur **candidature par courrier déposé en mairie du 9 avril au 31 mai**, en indiquant leurs motivations ainsi que leurs disponibilités sur la période concernée.

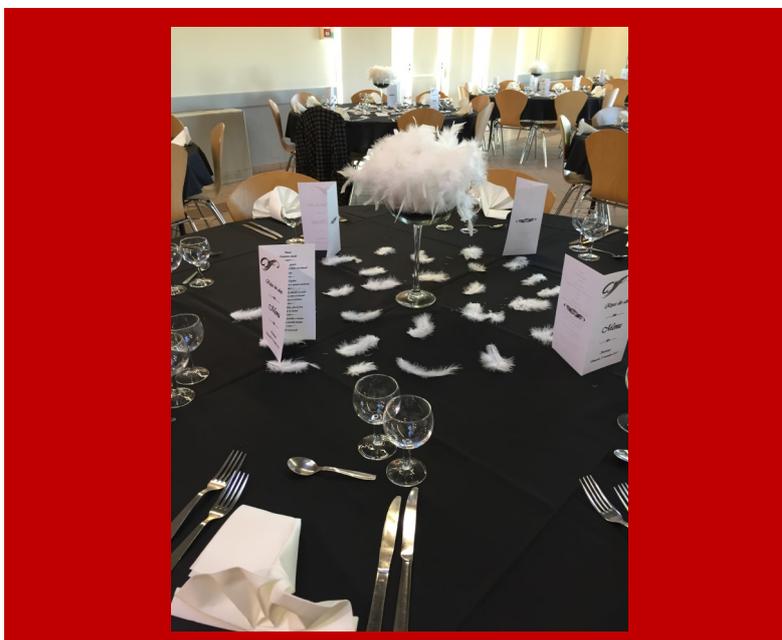
Une fois cette formalité effectuée, un jury se réunira pour « évaluer » les jeunes gens (motivation, situation personnelle). Le jury sera composé d'élus et de membres du personnel communal.

CCAS

REPAS DES AÎNÉS

Le repas des aînés a eu lieu le 19 novembre dernier, dans la salle polyvalente de Stuckange comme tous les ans, avec cette fois une élégante décoration en noir et blanc.

Nous avons été particulièrement heureux d'accueillir nos doyens René Melchior et Lucie Hun.



Nous donnons prochain rendez-vous aux Sages de notre Commune dimanche 18 novembre 2018.

SORTIE A METZ

Le CCAS organise une sortie à Metz le 17 mai prochain, dont voici le programme :

Départ de la salle polyvalente en covoiturage pour se rendre à Woippy où nous prendrons le Mettis (transport en commun de Metz Métropole). Le Mettis nous conduira à la Cathédrale, Place d'armes, où nous attendra un guide. Le guide nous fera une visite commentée de cette dernière, puis nous irons déjeuner dans un restaurant face au marché couvert.

Après le déjeuner, nous ferons une visite des principaux lieux intéressants de Metz en « petit train », pour une durée de 30 mn.

Retour en bus vers Woippy pour reprendre les voitures et rentrer sur Stuckange.

Coût par personne : 35€ Inscription en Mairie



COMMERCE DE PROXIMITÉ

Après la fermeture il y a quelques mois de la boulangerie rue Nationale, des Stuckangeois dynamiques ont décidé d'ouvrir « Sucr&Salé ».

Comme le dit Aurélie : « *Habitant à Stuckange depuis peu, j'ai pu constater qu' il manquait à cet agréable village un commerce de proximité. Pour simplifier notre quotidien j'ai donc entrepris de réouvrir le commerce situé Rue Nationale (face à la Mairie).*

Vous y trouverez du pain artisanal, des viennoiseries, des produits locaux et bien d'autres choses que j'aurai le plaisir de vous faire découvrir dans un lieu chaleureux ! A bientôt. »

Bien plus qu'un dépôt de pain, vous trouverez donc là de quoi vous dépanner ou approvisionner en petite épicerie et sandwiches. Aidons ce commerce pour qu'il perdure à Stuckange.

Horaires d'ouverture :

Lundi : 6h45-12h30 15h30-19h

Mardi : 6h45-12h30 15h30-19h

Mercredi : 6h45-12h30 15h30-19h

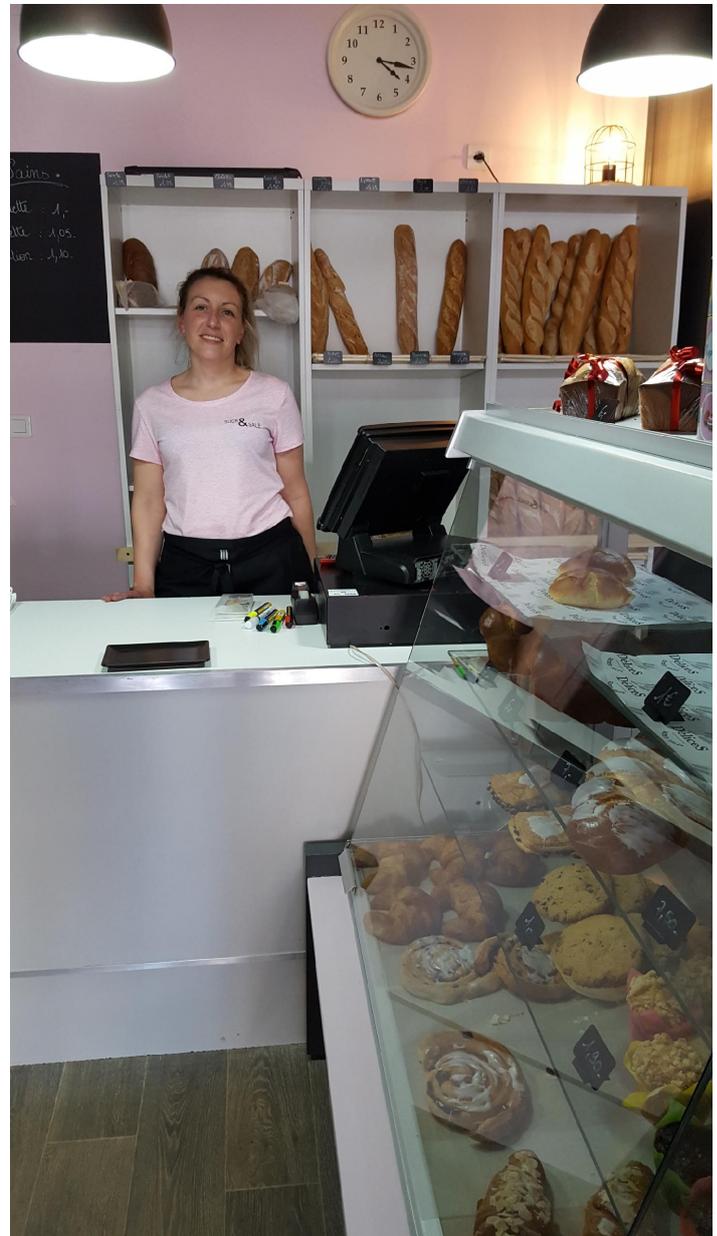
Vendredi : 6h45-12h30 15h30-19h

Samedi : 7h-14h30

Dimanche : 7h-14h30

Fermé le jeudi

Tel : 09 84 23 77 66



DISTRIBUTEUR DE BAGUETTES



Le distributeur de baguettes fraîchement cuites à toute heure du jour ou de la nuit vient en complément de service.

Etant situé au croisement de la rue Nationale et de la rue de la Liberté, vous pourrez en profiter pour poster votre courrier et bientôt pour prendre ou ramener un livre, puisque l'ancienne cabine téléphonique va être aménagée en bibliothèque libre.



LES ENTREPRENEURS STUCKANGEAIS ONT LA PAROLE

SERVICE RAPIDE AUTO

Cela fait un an que j'exerce mon activité à mon domicile sous le nom « SERVICE RAPIDE AUTO ». Celui-ci se situe au sein du lotissement au 35 boucle des prés à Stuckange.

J'ai exercé cette activité pendant 15 ans dans un autre établissement et décidé de me lancer depuis mai 2016.

Pour tous renseignements, devis, prestations ainsi que tarifs, je suis joignable par téléphone au 06 88 66 10 44 ainsi que sur les réseaux sociaux et par mail servicerapideauto@laposte.net

Je tiens, par la biais de cette annonce, à remercier ma clientèle pour la confiance qu'elle m'a témoigné.

Amar Ladjici



VOTRE CONSEILLER IMMOBILIER

Baptiste **SEGURA**

07.50.28.58.17

Baptiste.segura@iadfrance.fr

CONTACTEZ MOI !

Originaire de Stuckange et y résidant toujours, BAPTISTE SEGURA, 26 ans, s'est installé à son compte en tant que Conseiller en Immobilier.

Membre du réseau IAD FRANCE, premier réseau français de mandataires en immobilier avec plus de 5800 conseillers, il travaille depuis son domicile et se déplace directement chez les clients.

Un bien à vendre ou un futur achat, confiez-lui votre projet en toute sérénité, il sera ravi de vous accompagner dans cette démarche.

Cabinet "Libé'Rêv'Où !"

Depuis juillet 2017, Chrystel Breton, thérapeute, vous propose différents soins énergétiques : magnétisme, réflexologie plantaire, et depuis peu, massage ventouses et digitopuncture.

Ce panel de soins permet de soulager différentes douleurs physiques comme les douleurs musculaires et articulaires ainsi que les migraines ; de stimuler les défenses immunitaires, de dynamiser la circulation sanguine, de débloquent les nœuds énergétiques et de relaxer le corps et l'esprit.

Les soins d'une durée moyenne d'une heure se déroulent au cabinet situé au 33 rue Nationale. Le cabinet est ouvert, uniquement sur rendez-vous du lundi au samedi de 9h30 à 20h et le dimanche de 9h30 à 13h.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à consulter :

- le site internet <http://www.liberevou.com/>
- la page facebook @LibeRevOu
- ou contacter le 06 42 10 76 17





SOINS INFIRMIERS

Une nouvelle infirmière, Carole Morel, a rejoint le centre de soins infirmiers « Les abeilles de Stuckange ». Ce sont donc maintenant 3 infirmières qui peuvent vous apporter des soins à domicile, ou au cabinet situé 59 route Nationale (quartier « La Sapinière ») mais sur rendez-vous uniquement. Vous retrouverez ces informations sur la [page « Numéros utiles » de notre site](#).

VISITE DU SENAT

Le sénateur Jean-Louis Masson ayant proposé une visite du Sénat aux Stuckangeois, SLS a organisé la visite le 29 mars dernier.

La trentaine de participants a ainsi pu apprécier la visite du Palais du Luxembourg avec un guide parfait. L'aperçu des débats en séance dans l'hémicycle a été intéressant. Le sujet d'actualité traitant de l'avenir de la SNCF a particulièrement intéressé les quelques cheminots retraités de notre groupe. La journée bien ensoleillée s'est terminée par une visite du magnifique parc du Luxembourg.



FETE PATRONALE

La fête patronale de Stuckange organisée par SLS, la Municipalité et l'APE aura lieu cette année le week-end du 1-2 septembre, toujours sur le thème country pour le dimanche.

Nous faisons déjà appel à toutes les bonnes volontés pour le montage et le démontage des chapiteaux et la tenue des stands pour que cette fête soit réussie. N'hésitez pas à contacter Olivier SEGURA au 06 19 60 01 85 ou o.segura@mairie-stuckange.fr





Le civisme est le premier des gestes de bon sens entre citoyens pour garantir le bien-être de chacun. Comme nul n'est au-dessus des lois, voici quelques règles simples à respecter afin que ce soit toujours agréable de vivre dans notre village.

BRUIT



Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Vous trouverez sur le site officiel de la Mairie l'arrêté N° 29/2016 concernant la réglementation du bruit.

<http://www.mairie-stuckange.fr/fr/information/74681/legislation-reglementation>

Les aboiements de chiens sont souvent une gêne pour le voisinage, et représentent une part importante des plaintes et nuisances sonores des voisins. La loi ne pénalise pas directement les aboiements de chiens, cela est considéré comme un bruit normal que peut causer un animal. Par contre la loi sanctionne les propriétaires ou possesseurs d'animaux « qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage ». Cette réglementation s'applique 24h sur 24h ([article R1334-31](#), [et articles R1337-7 à R1337-10 du code de la santé publique](#)).

ANIMAUX

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, pelouses, les plates-bandes, les espaces verts publics, les aires de jeux, ... par mesure d'hygiène bien compréhensible et par nécessité de propreté du domaine public que chacun est en droit d'attendre. **Ramassez-les !**

Des dispositions législatives et réglementaires répriment ces abus engageant la responsabilité civile des propriétaires.

OBLIGATION D'ELAGAGE

Nous conseillons vivement à certains riverains de tailler au plus vite leurs haies et autres plantations qui dépassent sur la voie publique et qui ne respectent pas non plus les hauteurs de 2 m. Dans le cas contraire le Maire procédera à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales, les frais afférents aux opérations étant mis à la charge des propriétaires négligents. ([article L2212-2-2](#) du Code général des collectivités territoriales)

Règles pour les plantations en limite de propriété : voir bulletin d'octobre 2016 page 5 [ici](#).



STATIONNEMENT GENANT SUR TROTTOIR

Le stationnement sur trottoir oblige de nombreuses personnes à marcher sur la chaussée. Les personnes à mobilité réduite et les enfants en sont les premières victimes.

Devant la configuration de certaines rues de la commune, nous pouvons tolérer le stationnement sur trottoir ou « à cheval ».

Mais dans plus de la moitié des cas, **il existe pourtant des places libres sur voirie à proximité immédiate du domicile. Utilisez-les !**

Rappels du code de la route : <https://www.legifrance.gouv.fr>



Attention également au stationnement gênant des voitures qui pourraient empêcher l'accès aux camions poubelles et aux véhicules de secours !

VITESSE

La vitesse de circulation excessive dans le village est un véritable problème, le plus flagrant c'est dans les lotissements pourtant limités à 30 km/h et aux abords de l'école. Mais certains automobilistes peu scrupuleux roulent trop vite, au risque de mettre en danger leur vie et celle d'autrui. Même la pose de cousins berlinois ne les freinent pas. **Vraiment scandaleux!**

Nous demandons à tous de penser à la sécurité de chacun. Faut-il un drame pour en prendre conscience ?

DOMAINE PUBLIC

Le service urbanisme de la Mairie est le garant de la bonne utilisation et du partage des espaces publics qui permet ainsi d'assurer un espace à vivre de qualité pour tous les Stuckangeois.

Vous pourrez ainsi effectuer auprès de ce service les démarches afin d'être autorisé à occuper le domaine public, **ponctuellement**, lors de manifestations (associatives, animations de quartiers, vide-greniers, etc.) ou de la mise en place d'un échafaudage, d'une benne sur le trottoir lors de travaux privatifs.

Il est strictement interdit d'utiliser le domaine public à des fins personnelles sans autorisation

(Entreposer des gravats, du bois, les poubelles hors jours de ramassage, détritrus en tous genres, etc...)

RESOUDRE LES PROBLEMES DE VOISINAGE

Dans le cas où il y a une gêne avérée pour le voisinage, voici les étapes simples à effectuer dans l'ordre pour essayer d'y mettre un terme légalement :

1-Echange Amiable: faire comprendre que la **nuisance vous dérange vraiment.**

2-Lettre simple puis Recommandé: Si la discussion n'a pas amené de solution.

3-La Mairie: le Maire est assermenté à constater les infractions (+ conciliateurs de justice de Metzervisse)

4-Le procès-verbal (Gendarmerie): Metzervisse : Tél : 03 82 56 80 70 Guénange : Tél : 03 82 82 64 27

5-Aller en justice: c'est la dernière étape si tout le reste a échoué



Retrouvez le document complet sur notre [site](#)



MAIRIE FERMEE LE MERCREDI

Les contrats aidés n'étant plus reconduit par l'Etat, nous n'avons pas pu garder notre 2^e secrétaire de Mairie. Nous ne pouvons donc plus assurer l'ouverture de la Mairie au public les mercredis matin.

Les horaires d'ouverture actuellement en place sont indiqués au dos de ce bulletin.

Pour des cas particuliers, vous pouvez toutefois prendre rendez-vous à d'autres moments en téléphonant au 03 82 56 90 81 ou par email à mairie.stuckange@wanadoo.fr.

RECAPITULATIF ETAT CIVIL 2017

En 2017 il y a eu 11 naissances, 3 mariages, 2 PACS et 3 décès à Stuckange.

Depuis le début de l'année 2018, 2 nouveau-nés sont arrivés et 1 personne nous a quittés.

PACS

Nous vous rappelons que depuis le 1^{er} novembre 2017, les PACS (Pacte Civil de Solidarité) peuvent être enregistrés en Mairie.

Plus d'informations sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1618>

SIGNALEMENT VEHICULES SUSPECTS

Les cambriolages restent malheureusement trop fréquents. Un arsenal de mesures collectives ou personnelles existe (tours préventifs de la Gendarmerie, systèmes d'alarme...). Mais la vigilance de tous reste un moyen efficace pour éviter ces infractions ou pour repérer des suspects.

Récemment à Stuckange, un jeune de 14 ans a signalé un véhicule suspect à la Gendarmerie (véhicule qui lui était inconnu, stationné près de chez lui pendant plusieurs minutes, moteur allumé).

Un cambriolage était en fait en train d'avoir lieu. Il n'a pas pu être évité, mais grâce à l'immatriculation qu'avait relevée cette personne, les auteurs ont été retrouvés par la Gendarmerie et plusieurs autres cambriolages ainsi résolus.

N'hésitez donc pas à signaler à la Gendarmerie les véhicules ou individus suspects, même si vous n'êtes pas sûr à 100% de ce qui se trame ; le travail d'enquête est ensuite celui de la Gendarmerie. Les personnes n'ayant rien à se reprocher pourront facilement se justifier. Mais les cambrioleurs comprendront qu'ils ne peuvent continuer en toute impunité.

Rappel : Notre secteur est géré uniquement par la Gendarmerie (pas la Police).



- 8 MAI** **COMMEMORATION DU 8 MAI**
avec la participation des élèves, à 11h devant la Mairie
- 27 MAI** **REPRESENTATIONS THEATRALES DU CLUB DE SLS**
- 3 JUIN** **VIDE-GRENIER ORGANISE PAR ALICE**
- 10 JUIN** **FETE DES ARTS PROPOSEE PAR SLS**
- 15 JUIN** **COLLECTE DES ENCOMBRANTS**
- 16 JUIN** **SPECTACLE ECOLE SUIVI D'UN BARBECUE ORGANISE PAR L'APE**
- 23 JUIN** **FETE DE LA MUSIQUE ORGANISEE PAR LA CLE DES CHANTS**
- 1-2 SEPT** **FETE PATRONALE**
- 14 SEPT** **COLLECTE DES ENCOMBRANTS**
- 14 OCT** **THE DANSANT ORGANISE PAR ALICE**
- 18 NOV** **REPAS DES ANCIENS**

MAIRIE DE STUCKANGE

Adresse

27C rue Nationale
57970 STUCKANGE

Tel. 03 82 56 90 81

Email mairie.stuckange@wanadoo.fr



Horaires d'ouverture

Lundi : de 8h15 à 9h15 et de 16h00 à 18h00

Mardi : de 8h15 à 9h15

Jeudi : de 8h15 à 9h15

Vendredi : de 8h15 à 9h15

Samedi : permanence du Maire de 9h30 à 11h30

www.mairie-stuckange.fr